
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et
détention du département de Paris au 14 brumaire, lors de la
séance du 16 brumaire an II (6 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et détention du département de Paris au 14 brumaire, lors de la séance du 16 brumaire an II (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 463;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41677_t1_0463_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

marche pour Saverne, avec 4 pièces d'artillerie.

« Nous avons trouvé à Pont-à-Mousson même zèle, même républicanisme, c'était à qui partirait; c'était à qui ferait des offrandes civiques, et une force assez considérable est sortie des murs de cette ville pour se réunir sans délai à l'armée du Rhin.

« A Metz, chaque citoyen s'est signalé à l'envi pour satisfaire les représentants du peuple, procurer des hommes, des armes et tous les secours possibles en habillement et équipement de tout genre. Demander et obtenir, proposer et exécuter ont été l'effet du moment. Dans moins de 24 heures, 2.000 hommes d'élite, dont la plupart avaient servi, et tous habitués au maniement des armes, se sont présentés sur la place de l'égalité: ils avaient près d'eux leurs femmes, leurs enfants, qui témoignaient la plus grande satisfaction de voir leurs pères, leurs époux, voler au secours des départements du Haut et Bas-Rhin.

« L'empressement des uns et des autres était si grand, qu'ils ont voulu partir la nuit même, et ont laissé à leurs concitoyens le soin de pourvoir à leur approvisionnement et équipement particuliers, ainsi qu'à l'entretien de leurs familles. Ceux-ci ont fait tout ce que la générosité peut inspirer. Dans la journée d'hier près de 500,000 livres ont été déposées à la maison commune, et un grand nombre d'habits, vestes, culottes, bas et chemises.

Sur les 10 heures du soir cette belle troupe composée d'hommes robustes s'est mise en marche aux acclamations de *Vive la République, Vive la Convention*; toutes les rues étaient illuminées, une musique guerrière répétait des hymnes à la liberté, les citoyens de Metz accouraient de toutes parts, témoignaient par des cris d'allégresse la vive joie qu'ils ressentaient que dans moins de 15 heures, 2,000 Messins accouraient à la défense de la patrie, ceux-ci ne leur répondaient que par des assurances de revenir vainqueurs.

« Nous ne pouvons vous dire avec assez d'énergie, citoyens collègues, tout ce que nous avons vu à Metz, et entendu dans ce beau jour. Le peuple y est dans les meilleurs principes et sa conduite mérite d'autant plus la reconnaissance nationale que la levée de la première classe, ainsi que l'exécution d'autres réquisitions et les travaux militaires ont déjà enlevé beaucoup de bras à cette cité; que le soldat-citoyen y fait seul le service depuis plusieurs mois, et que les 2,000 hommes qui se sont levés aussi rapidement ont marché sur un simple exposé des dangers de la frontière. Nous avons grand soin de leur procurer en vivres et en équipement tout ce qui leur sera nécessaire: plusieurs chars les ont suivis, chargés de ces effets et de ceux offerts à la patrie dans cette célèbre journée. Les femmes, les enfants de ces braves défenseurs qui ne subsistaient que du travail de leurs époux ou de leurs pères recevront une juste indemnité qui sera prise d'abord sur les sommes données et ensuite sur le produit d'une taxe révolutionnaire faite sur les riches et les égoïstes.

« Voilà, citoyens nos collègues, une faible esquisse du spectacle dont nous avons été les témoins enthousiastes.

« Dans les villes, notamment à Metz, où il y avait des hommes de toutes armes réunis de différents dépôts, ils n'ont pas voulu rester en arrière; dès qu'ils ont appris que le citoyen mar-

chait, ils ont voulu le suivre, et leur empressement était tel que ceux qui n'avaient pas de chevaux se sont mis en marche à pied, et même à côté des citoyens: cela nous a procuré près de 3,000 hommes.

« On ne peut qu'espérer les meilleurs résultats d'une force aussi imposante par l'opinion et le courage, réunis avec nos frères d'armes de l'armée du Rhin, ils reconquerront dans peu le territoire que la perfidie ou l'insouciance des généraux nous ont fait perdre.

« Salut et fraternité (1).

« MALLARMÉ; J.-B. LACOSTE. »

L'Administration de police de Paris fait passer le total des détenus dans les diverses maisons d'arrêt de cette commune, à l'époque du 14 de ce mois; il monte à 3,235.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (3).

« Commune de Paris, le 16 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 15 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	409
« Grande-Force (dont 26 militaires) ..	589
« Petite-Force.....	209
« Sainte-Pélagie.....	168
« Madelonnettes.....	267
« Abbaye (dont 14 militaires et 5 otages).....	120
« Bicêtre.....	765
« A la Salpêtrière.....	382
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	56
« Luxembourg.....	191
« Total.....	<u>3,246</u>

Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

MARINO, MASSÉ; N. FROIDURE; SOULÈS; CAILLIEUX.

(1) Applaudissements, d'après l'*Auditeur national* (n° 411 du 17 brumaire an II (jeudi 7 novembre 1793), p. 4).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 20. Nous n'avons pas pu découvrir la feuille du 14; nous n'avons retrouvé que celle du 15.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.